

## Compte - rendu du deuxième conseil d'école

### de la maternelle Albert Camus du 8 février 2013

#### Membres du conseil présents à la séance:

Mme NGUYEN, directrice et enseignante

Mmes NOWICKI, JACQUES et LETIERCE, enseignantes

Pour la FCPE: Mmes DIOT, BODIN

Pour la PEEP: Mmes VULLIN, VIDEAU, LEGOUGE, MENARD

Mme FRANCOIS, adjointe au maire chargée des affaires scolaires

Mme VILARO, conseillère pédagogique représentant Mme l'inspectrice de la circonscription de Palaiseau dont dépend Epinay sur Orge.

M COULET (DDE)

Excusée : Mme BERTRAND

#### 1- La circulaire 2013-017 du 6/02/2013 : la nouvelle organisation du temps scolaire

Mme Vilaro CPC (conseillère pédagogique de circonscription) représentant l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Palaiseau dont dépend Epinay, a présenté à l'ensemble du conseil la nouvelle circulaire sur les nouveaux rythmes scolaires.

Celle -ci a pour but d' « améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite ». « Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde, (...) » »la nouvelle organisation scolaire à l'école primaire vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissages et de repos des enfants en instaurant une semaine scolaire plus équilibrée. »

Les principes : 24 heures d'enseignements hebdomadaires pour tous les élèves sur 9 demi-journées : lundi /mardi /jeudi/vendredi toute la journée et le mercredi matin.

Une journée d'enseignement de 5h30 maximum avec une demi journée ne pouvant excéder 3h30, une pause méridienne d'1h30 minimum

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) s'ajoutent aux 24h hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, « le maître de chaque classe dresse, après avoir dialogué avec les parents et recueilli leur accord ou celui du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des APC ». « Elles sont organisées par les

enseignants et mises ne œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires. »

« Les APC (volume horaire annuel de 36h consacré par chaque enseignant) permettent : une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personne ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

C'est le conseil des maîtres qui propose l'organisation générale de ces APC, arrêtée annuellement par l'IEN.

La mise en œuvre à compter de la rentrée 2013, de cette nouvelle organisation implique une concertation entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

C'est le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui "arrêtera l'organisation du temps scolaire des écoles, à l'issue d'un travail commun avec le conseil d'école, la commune ou l'établissement public de coopération".

« Si les projets d'organisation des maires et des présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunal) des conseils d'école ne s'inscrivent pas dans le cadre des principes d'organisation du temps scolaire fixé au niveau national, ils relèvent d'une demande de dérogation. » Elle peut porter sur la mise en place d'une demi journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi ou l'augmentation de la durée de 5h30 d'enseignement par jour et de 3h30 par demi journée. Mais chaque demande devra être justifiée par un projet éducatif territorial.

La mairie a lancé des consultations début février. Monsieur le maire a rencontré les représentants des 2 fédérations des parents d'élèves ainsi que les directrices des écoles de la ville pour aborder cette nouvelle organisation qui doit être mise en œuvre dès septembre 2013.

A l'issue de cette réunion, les 2 associations ont proposé de soumettre à l'ensemble des parents des propositions d'organisation et de voir laquelle serait préférée des parents.

Le conseil a commencé à réfléchir sur un emploi du temps de la semaine, difficilement car il faudra aussi tenir compte de l'élémentaire et plus largement de l'ensemble des écoles de la commune. Les enseignantes sont inquiètes en ce qui concerne la gestion de la pause méridienne : que vont faire les élèves pendant tout ce temps ? Qui va s'en charger ? Les Atsem seulement ou avec des animateurs ? Les TAP sur le temps du midi concerneront ils tous les enfants ?

Mme Vilaro souligne que les enseignants et la mairie devront travailler ensemble pour l'aménagement de ces nouveaux rythmes.

Mme François met en avant la difficulté pour la mairie de la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) notamment pour la question de l'encadrement (qui ne sera pas le même sur la pause méridienne que sur le temps après la classe car ce n'est pas la même réglementation)

A suivre ...

## 2- Heures d'assistance administrative

Il n'y a plus d'aide administrative. Il est préférable de privilégier la correspondance pour laisser un message soit par mail soit de manière manuscrite.

Rappel de l'adresse mail de l'école : 0910729y@ac-versailles.fr

## 3- Informations sur le projet de classe de découverte sans nuitée

La classe d'eau : les GS de la classe de Céline NOWICKI et de Joëlle N'GUYEN vont en partenariat avec la lyonnaise des eaux travailler sur l'eau du 21 au 31 mai et participer à des sorties liées à ce projet (en lien aussi avec le jardin) : visite d'une cressonnière à Méréville, d'un élevage de truites, et du musée de l'Orangerie Monet.

Ils iront visiter la plaine de Balizy et se promener le long du Rouillon avec des intervenants du syndicat de l'Yvette.

La classe de Me N'guyen et de Me Sangiorgi participera au défi technologique organisé par l'inspection départementale. Il s'agit pour la classe de fabriquer une machine qui propulse un petit objet à plus de 2 m. Le 26 mars Les élèves iront présenter à Palaiseau leur projet.

Les élèves de toute l'école ont pu bénéficier d'une animation Kapla.

Projet jardin :

A venir : les structures Baschet intervention sur l'école. L'objectif est de sonoriser le jardin de l'école et de s'inspirer de ces structures pour y parvenir.

Visite du conservatoire de Milly la forêt (les plantes médicinales)

## 4 - Rappel de quelques dates :

En raison de la grève du 12/02, le carnaval est reporté à la semaine suivante  
Le mercredi 22 mai : école toute la journée (rattrapage des vacances de Toussaint)

Spectacle le 21 mars

Le 15 juin : portes ouvertes

Une réunion avec les parents sera organisée le 17 mai pour un projet d'ateliers technologiques en vue de la fête de l'école du 21 juin.

PEEP